



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

Délibération N°07_06_2025

**Objet : Marché n°2023-034 - Réhabilitation d'un bâtiment industriel -
Protocoles d'accord nouveaux montants des lots 1,6 et 9**

Séance du mardi 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	mercredi 18 juin 2025	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 20	Nombre de votants : 21
Nombre de pouvoirs : 1		
Compétences : Obligatoire	Nombre de voix par compétence : 64	
Secrétaire de séance	Mme Marjorie MOLLETON	

Présents :

Pascal PROTANO, Evelyne ROUX, Alain MARTY, Bernadette SALINIER, Francis COLBAC, Jérôme PEYRAT, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Michel DOBBELS, Vincent RIVAUD, Jean Paul DUBOS, Serge ORHAND, Bernard TRIFFE, Jean Pierre CAZES, Marjorie MOLLETON, Frédéric GAUTHIER, Hervé COUSTILLAS, Michel DONNETTE, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

Absents :

Thierry CAPIERRE, Pierre JAUBERTIE, Daniel LE MAO, Hélène REYS, François ROUSSEL, Marc MELOTTI, Gé KUSTERS, Gérard TEILLAC, Philippe ROUSSEAU, Jean Louis DESSALLES, Brigitte CABIROL, Johann DESPORT

Pouvoirs :

Vincent FARGEAS donne pouvoir à Alain PEYROU

Le SMD3 a conclu le 13 mai 2024 le marché n°2023-034 pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel à Bergerac comprenant 11 lots.

Les lots 1,6 et 9 ont fait l'objet de moins values pour des travaux non réalisés.

Considérant les hypothèses dans lesquelles un marché public peut être modifié prévues par l'article L2194-1 du code de la commande publique;

Vu l'article 15-1 du CCAG travaux ;

Considérant les moins values sur les lots 1,6 et 9 ;

Considérant l'accord des titulaires des lots pour s'accorder sur le nouveau montant du marché ;

Il convient d'établir entre le SMD3 et les titulaires des marchés des protocoles d'accord fixant les nouveaux montants des marchés, comme il suit :

- Lot 1 « VRD » conclu avec la société Eurovia

Montant HT du marché initial : 86 000,00 €
Montant HT de la moins value : 28 475,40 €
Nouveau montant HT du marché : 57 524,60 €

- Lot 6 « Platerie » conclu avec la société Valliani et fils

Montant HT du marché initial : 13 504,00 €
Montant HT de la moins value : 5 610,20 €
Nouveau montant HT du marché : 7 893,80 €

- Lot 9 « Carrelage » conclu avec la société Belluzo et fils

Montant HT du marché initial : 6 715,00 €
Montant HT de la moins value : 3 350,00 €
Nouveau montant HT du marché : 3 365,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les nouveaux montants des lots 1,6 et 9 du marché n°2023-034 PA tels que présentés ci-dessus et les protocoles d'accord fixant ces nouveaux montants.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les protocoles d'accord en résultant avec :

- EUROVIA pour le lot 1 - VRD
- VALLIANI et Fils pour le lot 6 – Platerie
- BELLUZO et Fils pour le lot 9 : Carrelage

Pour : 42	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour extrait conforme :
Coulounieix-Chamiers le : 27 juin 2025

Secrétaire de séance

Marjorie MOLLETON

Président du SMD3

Pascal PROTANO

